

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)
*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
33**

**Nombre de votants :
33**

**Date de convocation :
21 juin 2022**

**Date d'affichage :
4 juillet 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le **27 juin**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n° 7), LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS jusqu'à la question n° 6

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Michèle GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2022**

QUESTION N°32

OBJET : Renouvellement du Projet Educatif de territoire pour 2022-2025

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 13 juin 2022.

Vu le Code de l'Education, art. D. 521-12,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, art. R. 551-13,

La Commune de Riom possède un Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) depuis 2013. Le P.E.D.T. actuel arrive à échéance le 31 août 2022. Il convient de le reconduire.

Pour rappel, le P.E.D.T. est un outil de concertation entre les partenaires éducatifs institutionnels et locaux, mis en place par la Commune afin de proposer à chaque enfant de 3 à 17 ans un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Ce Projet permet ainsi d'organiser et de développer, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Un Comité de Pilotage composé de membres de la Communauté éducative (Education Nationale, Ville, Familles) et de partenaires institutionnels (Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Puy-de-Dôme, Caisse d'Allocations Familiales), s'est réuni le 13 avril dernier et a effectué un bilan de l'actuel P.E.D.T. et a établi une prospective pour le futur P.E.D.T.

Les membres du Comité de Pilotage ont choisi de reconduire les objectifs de l'actuel P.E.D.T. car les rythmes scolaires ne changent pas et l'actuel PEDT a été amputé de 2 années par le COVID.

Les objectifs retenus sont donc :

- Objectif n°1 : Garantir la qualité de vie à l'école de l'enfant et favoriser son bien-être
- Objectif n°2 : Favoriser la co-éducation qui est une responsabilité partagée par les différents acteurs éducatifs pour garantir l'accompagnement global de l'enfant

Objectif n°3 : Développer des parcours éducatifs cohérents et pertinents pour que les enfants et adolescents puissent construire leur personnalité, leur citoyenneté et donc devenir autonomes

COMMUNE DE RIOM

Il a été décidé de travailler en parallèle certains sujets et/ou thématiques au sein de groupes de travail :

- Pause méridienne
- Parcours d'éducation culturelle, sportive, citoyen
- Accompagnement à la scolarité
- Liens Education Nationale/parents d'élèves-familles/commune
- Santé (alimentation, sport, hygiène, sexualité, mixité filles-garçons, prévention addictions)

Le P.E.D.T. 2022-2025 est soumis aux partenaires pour validation. Il inclut le Plan Mercredi.

Il convient de noter, que, contractualisé, le P.E.D.T. permet de répondre aux critères d'aide de l'Etat dans le cadre des rythmes scolaires : taux d'encadrement des A.L.S.H. et fonds de soutien aux rythmes scolaires.

Le P.E.D.T. est joint en annexe.

Il est proposé, sur la base des objectifs cités, de renouveler le Projet Educatif de Territoire pour 2022-2025 et donc de signer la convention avec les partenaires institutionnels, notamment l'Education Nationale, Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Puy-de-Dôme, la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte du renouvellement du P.E.D.T pour les trois années à venir et de la poursuite du Plan Mercredi ;**
- **autoriser le Maire à signer les conventions de partenariat afférentes.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 juin 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL